

Le Chant

Le cursus chant comprend un ensemble de disciplines indissociables : chant et technique vocale, formation musicale, pratiques collectives.

Les élèves chanteurs doivent en outre participer aux activités publiques du Conservatoire, qui font partie intégrante de leur scolarité.

CYCLE 1

L'admission dans ce cycle se fait uniquement sur concours.

Durée du cycle : 2 ans maximum - réduction à 1 an possible après avis du professeur

objectifs pédagogiques

Le cycle 1 a pour objectif l'acquisition des bases de la technique vocale, ainsi que la constitution d'un répertoire (airs d'opéra appropriés, mélodies et Lieder de niveau facile).
On abordera les premiers rudiments des langues étrangères (surtout allemand et italien).

organisation du cycle	degrés	matières obligatoires		
		Chant	Formation musicale	Chant choral
	1.1	30 mn	1h30	1h
1.2				

suivi pédagogique	degrés	contrôle continu	évaluation	échéances de fin d'année
	1.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ note de cours /20 et appréciations du professeur ➤ mise en situation /20 (événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant) 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <u>bulletin d'évaluation</u> : moyenne annuelle /20 	
	1.2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ note de cours /20 et appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle) 		

CYCLE 2

Durée du cycle : 3 ans – 4^{ème} année possible accordée par le directeur après avis du professeur

objectifs pédagogiques

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du cycle 1 dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.
Le répertoire s'étend et comprend mélodies, Lieder et extraits du répertoire lyrique.
Etude des langues étrangères les plus usitées.

organisation du cycle	degrés	matières obligatoires			
		Chant	Formation musicale	Chœur de chambre	atelier lyrique
	2.1				-
	2.2	45 mn	1h30	2h	
	2.3				auditions / spectacles

L'administration détermine l'affectation de chaque élève dans les disciplines collectives.

suivi pédagogique	degrés	contrôle continu	évaluation	échéances de fin d'année
		2.1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ note de cours /20 et appréciations du professeur ➤ mise en situation /20 (événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant) 	↳ <u>bulletin d'évaluation</u> : moyenne annuelle /20
2.2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ note de cours /20 et appréciations du professeur ➤ mise en situation /20 organisée par le corps professoral 	↳ <u>bulletin d'évaluation</u> : moyenne annuelle /20	En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité	
2.3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ note de cours /20 et appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle) 	↳ <u>bulletin d'évaluation</u> : moyenne annuelle /20	<p>↳ examen public de fin de cycle</p> <p>Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle :</p> <p><u>décisions du jury</u> : ⇒ admis en cycle 3</p> <p>⇒ non admis (4^{ème} année possible)</p> <p>⇒ non maintenu (fin de scolarité)</p>	

Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne, pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies.

admission inscription

On accède au cycle 2 :

- par décision du jury de fin de cycle 1
- par concours d'entrée dans l'un des niveaux du cycle suivants : 2.1 ou 2.2

Le niveau définitif est déterminé avant le 15 décembre

Après l'admission dans le cursus chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE 3 (CEM)

Durée du cycle : 2 ans maximum

objectifs pédagogiques

Ce cycle a pour objet l'approfondissement des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs. Il prépare à l'obtention du **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**

organisation du cycle	matières obligatoires			
	chant	formation musicale	pratiques collectives (2 au minimum)	
			Chœur de chambre et/ou atelier lyrique	Musique d'ensemble ou mélodie avec piano
45 mn	1h30	2h ou sessions	1h	

L'administration détermine l'affectation de chaque élève dans les disciplines collectives.

Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant.

Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au-dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).

Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes acquis sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.

En fin d'année, l'examen FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note est inférieure à la moyenne, le chanteur peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

suivi pédagogique	échéances de fin d'année	
	chant	formation musicale
	<p>↳ examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>Obligation de concourir à l'issue de la première année (possibilité de ne passer l'examen qu'en seconde année sur proposition du professeur)</p> <p>décisions du jury, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ certificat mention très bien ou mention bien (fin de la scolarité en CEM) ⇒ mention assez bien ⇒ non maintenu (fin de scolarité) 	<p>↳ examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>examen obligatoire dès la 1^{ère} année</p> <p>décisions du jury, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'U.V. de FM (mention très bien ou bien) donnant accès au cycle spécialisé (DEM) ⇒ mention assez bien ⇒ non maintenu (fin de scolarité)

Le **CEM** complet est constitué de l'UV de chant (Certificat mention TB ou B), de l'U.V. de formation musicale et d'une attestation d'assiduité aux pratiques collectives.

Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

Tout élève ayant obtenu le certificat (CEM mention TB ou B) en première année et qui se présenterait à la rentrée suivante en cycle spécialisé (DEM), pourrait, s'il n'est pas admis en DEM, être autorisé par le jury d'admission à suivre une seconde année de CEM. Il ne s'agit que d'une possibilité offerte au jury d'admission et non un droit automatique.

En cas d'absence excusée (justification écrite) à l'examen de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du concours d'entrée du cycle immédiatement supérieur.

Les études dans le cycle prennent fin lorsque le Certificat est obtenu et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.

admission inscription

On accède au cycle 3 CEM :

- par décision de jury de fin de cycle 2
- par concours d'entrée

Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE SPECIALISE (DEM)

Durée du cycle : 3 ans maximum

objectifs pédagogiques

Ce cycle est destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. Il dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir faire nécessaire à une pratique artistique confirmée et de compléter sa culture musicale. Il prépare à l'obtention du **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**

organisation du cycle

matières obligatoires				
chant	formation musicale	Analyse ou culture musicale	pratiques collectives (2 au minimum)	
			Chœur de chambre et/ou atelier lyrique	Musique d'ensemble ou mélodie avec piano
1h	1h30	1h30	2h ou sessions	1h

L'administration détermine l'affectation de chaque élève dans les disciplines collectives.

Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant.

Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).

Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes précédents sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.

En fin d'année, l'examen FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note est inférieure à la moyenne, le candidat peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

suivi pédagogique

échéances de fin d'année	
chant	formation musicale
<p>↳ examen de fin d'année obligatoire la 2^e année (jury externe)</p> <p>La scolarité étant organisée sur 2 ou 3 ans, il n'est possible de passer l'examen de fin de cycle qu'à partir de la 2^{ème} année.</p> <p>(sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur)</p> <p>décisions du jury, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'UV de chant mention TB ou B (fin de scolarité) ⇒ mention assez bien (donnant droit à une 3^e année) ⇒ non maintenu (fin de scolarité) 	<p>↳ examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>examen obligatoire dès la 1^{ère} année</p> <p>décisions du jury, récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'U.V. de FM (mention très bien ou bien) ⇒ mention assez bien ⇒ non maintenu (fin de scolarité)
<p>Le DEM complet de chant est constitué de 4 UV : 1) chant, 2) formation musicale, 3) analyse ou culture musicale, 4) musique d'ensemble ou mélodie avec piano.</p>	

Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

En cas d'absence excusée (justification écrite) à l'examen de fin de cycle, l'élève devra représenter les épreuves du concours d'entrée. Les études dans le cycle prennent fin avec l'obtention de l'U.V. et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.

admission inscription

On accède au Cycle Spécialisé (DEM) uniquement sur concours d'entrée.

Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

Le cycle d'orientation professionnelle (COP)

objectifs pédagogiques

Le cycle d'orientation professionnelle musique a pour objectif la préparation de l'étudiant à la poursuite d'études supérieures artistiques ou à son entrée dans la vie active. L'étudiant admis dans cette classe se voit proposer un enseignement individualisé basé sur son projet professionnel.

organisation du cycle

La durée du cycle peut être d'1 ou 2 ans.

A la fin de la 1^{ère} année, il est demandé un bilan à l'étudiant qui peut se voir accorder une 2^e année d'études par le Directeur.

suivi pédagogique

↳ Définition du projet d'études

L'étudiant admis est placé sous la responsabilité d'un professeur-tuteur. Le contenu du cursus est défini et validé par le directeur en fonction du projet de l'étudiant.

Il fait alors l'objet d'un contrat de formation pour la durée de la scolarité de l'étudiant.

↳ Organisation de la formation

La formation s'appuie principalement sur la mise en situation et vise à la responsabilisation des étudiants : préparation de concerts, tutorats pédagogiques auprès de jeunes élèves, montage de projets de diffusion, rapport à la création. Ces différentes échéances font l'objet d'une **évaluation continue**.

Un dossier d'étudiant est tenu à jour par l'étudiant et le professeur-tuteur.

Après admission, l'étudiant s'engage à participer, à la demande du Directeur, à des ensembles vocaux ou instrumentaux pour des sessions données.

↳ Validation de la formation

A l'issue de la scolarité, une attestation reprenant le contenu de la formation (appréciations des enseignants, archivages des productions artistiques, et/ou résultats lors d'échéances professionnelles extérieures...) est établie par le directeur et le professeur-tuteur.

admission inscription

L'inscription dans ce cycle est réservée aux étudiants détenteurs au minimum d'un **D.E.M. complet** (ou d'un diplôme similaire pour les candidats étrangers). L'administration est amenée à se prononcer sur la validation éventuelle d'une équivalence de diplôme.

1) Admissibilité - présélection sur dossier comprenant :

- une demande d'inscription
- la description sur papier libre du projet d'études

(validation des acquis, motivations concernant l'orientation professionnelle, domaine de recherche et tout élément complémentaire).

2) Admission – concours d'entrée :

Le concours comporte des épreuves techniques et un entretien avec le jury permettant, le cas échéant, de préciser le projet personnel.

Le programme est libre, durée totale de 20 à 30' et devra comporter des pièces d'esthétiques complémentaires. Le jury entendra 15 à 20' de ce programme.